

COLLECTIF POUR UN HABITAT SOCIAL EN PAYS ROYANNAIS

samedi **13 mars 2010**
veille de la fin de la **trêve hivernale**

**Nous soutenons les manifestations organisées ce jour
par le Collectif des associations unies (pour une autre politique publique du logement
des personnes sans abris ou mal logées) pour demander :**

L'ARRÊT DES EXPULSIONS LA CRÉATION DE LOGEMENT SOCIAUX CONTRE LE LOGEMENT CHER

● Le 15 mars, qui marque la fin de la trêve hivernale et le **retour des expulsions**, risque cette année d'être dramatique pour un nombre croissant de personnes. Avec la crise, la montée du chômage et les effets de la loi Boutin – qui a réduit par trois les délais d'expulsion – davantage de locataires sont menacés, alors que les loyers et les charges ont partout atteint des niveaux historiques. Demain l'huissier peut frapper à n'importe quelle porte, locataire, accédant, occupant précaire ...

● La **flambée des loyers**, de l'immobilier, et des charges, y compris en HLM, conjuguées à la baisse des revenus, a rendu difficile voire impossible l'accès à un logement stable pour les familles populaires, les salariés modestes, les jeunes, les précaires, les personnes vulnérables.

● La cherté du logement réduit le pouvoir d'achat des ménages, voire les précarise. **L'offre de logements à loyer abordable est très nettement insuffisante.** Les formes d'habitat précaire se développent, les marchands de sommeil s'enrichissent, la crise du logement s'étend.

● En 2010, le budget de l'État en faveur du logement social est en baisse. Le gouvernement ne tient pas ses engagements.

De nombreuses familles sont expulsées sur autorisation de certaines Préfectures, alors qu'elles doivent les reloger en vertu de la loi DALO (**droit au logement opposable** de 2007). La loi Boutin a encore restreint les droits des locataires (entorses au droit au maintien dans les lieux), tandis que les nouvelles « Conventions d'utilité sociale » organisent la marchandisation du parc HLM.

● La nouvelle « **Garantie des risques locatifs** », vantée par le gouvernement, ne s'accompagne d'aucune mesure en faveur d'un encadrement des loyers et ne s'attaque donc pas au cœur du problème. Rien n'est fait pour encadrer le marché, décourager la spéculation et la vacance des logements, et faire reculer la crise du logement.



Dans ce contexte, nous exigeons :

- Un **moratoire** sur les expulsions locatives ;
- Le **droit à un logement stable**, au lieu de la précarisation des locataires ;
- L'**encadrement des loyers** et des charges, la taxation de la spéculation immobilière, pour rendre le logement accessible à tous ;
- La réalisation massive de **vrais logements sociaux** ;
- L'application de la loi de **réquisition** ;
- Le refus de la marchandisation du logement social et l'abrogation de la loi Boutin.

COLLECTIF POUR UN HABITAT SOCIAL EN PAYS ROYANNAIS

Être mal logé est, dans notre société actuelle, une **injustice sociale inacceptable**. C'est pourtant le cas d'un trop grand nombre d'entre nous.

Un **habitat social** c'est, tout simplement, "un habitat qui bénéficie, pour sa construction ou son entretien, de l'aide directe ou indirecte des pouvoirs publics et qui vise, explicitement, à loger des personnes à **revenus modestes**, moyennant un loyer plafonné, compatible avec leurs ressources".

Contrairement à une idée reçue, et trop largement répandue, l'habitat social n'est pas un habitat pour des marginaux et des "cas sociaux".

D'ailleurs, **84 % des locataires** du pays royannais disposent de revenus inférieurs aux plafonds établis pour avoir droit à un HLM (chiffre de la communauté d'agglomération et des bailleurs) !

En 2008, le principal bailleur social de Royan a reçu 367 demandes de logement. Mais il n'a pu en satisfaire que 30, soit **moins de 10 %** !

Les élus et responsables locaux, qui constatent cette situation, voudraient aujourd'hui assurer un minimum de "**mixité sociale et générationnelle**". Comment, par exemple, des royannais retraités peuvent-ils espérer recevoir une aide efficace à domicile si les personnes salariées pour cela n'ont d'autre solution que de se loger à des dizaines de km, faute d'habitat disponible et accessible plus près ? Et ne parlons pas des conséquences pour l'environnement, des déplacements incessants... et onéreux.

Certes, beaucoup de réglementations et lois ont été établies ces dernières années pour favoriser le développement de l'habitat social. Mais elles ne s'avèrent que peu ou pas appliquées. Et le **retard accumulé s'amplifie**.

Ainsi, la commune de **Royan** ne compte aujourd'hui que 656 logements à loyer modéré, sur un total de 17152 logements, soit à peine 3,8 % !

A Royan, le **parc privé** compte plus de 1100 **logements vacants**, c'est à dire, inoccupés de manière permanente. La situation n'est pas plus enviable dans les communes telles que Saint Georges de Didonne ou de La Tremblade.

Voilà pourquoi des citoyens ont voulu constituer ce Collectif (1),
afin d'aider à faire évoluer favorablement une telle situation,
le plus vite possible.

Que vaut-il mieux : investir pour le long terme et créer les conditions favorables à un développement économique et social harmonieux ? Ou bien payer pour se dédouaner, autrement dit accepter que les impôts locaux servent à payer la pénalité que les communes devront payer dans trois ans à défaut de compter assez de logements sociaux, comme le prévoit la loi ?

C'est un choix politique qui nous concerne tous.

Pour nous contacter

Courriel. collectifhabitatsocial@orange.fr

(1) constitué de particuliers et associations du pays royannais (Amnesty International, ATTAC, Entraide Protestante, Ligue des droits de l'Homme)